



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

ABIONYX PHARMA

Société anonyme au capital de 1 746 550.60 euros
Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma
481 637 718 RCS Toulouse

Rapport financier semestriel

Semestre clos le 30 juin 2024

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier

Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2023 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.abionyx.com

Sommaire

- A.** Attestation du responsable
- B.** Rapport semestriel d'activité
- C.** Comptes consolidés résumés du semestre écoulé présentés sous forme consolidée
- D.** Rapport des commissaires aux comptes

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| A. ATTESTATION DU RESPONSABLE | 3 |
| B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE | 4 |
| a. Faits marquants | 4 |
| b. Présentation générale | 5 |
| i) Présentation générale | 5 |
| ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels | 5 |
| iii) Coût des biens et services vendus | 5 |
| iv) Recherche et développement – Sous-traitance | 6 |
| v) Frais administratifs et commerciaux | 6 |
| vi) Charges et produits financiers | 6 |
| vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité | 6 |
| c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices | 7 |
| i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net | 7 |
| 1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels | 7 |
| 2. Charges opérationnelles par fonction | 7 |
| 3. Résultat financier | 10 |
| 4. Impôt sur les sociétés | 10 |
| 5. Résultat de base par action | 11 |
| ii. Analyse du bilan | 11 |
| 1. Actifs non courants | 11 |
| 2. Actifs courants | 12 |
| 3. Capitaux propres | 13 |
| 4. Passifs non courants | 14 |
| 5. Passifs courants | 14 |
| C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE | 16 |
| A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE | 28 |
| B. CHIFFRE D'AFFAIRES | 28 |
| C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS | 30 |
| D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX | 30 |
| E. FRAIS DE RECHERCHE | 31 |
| F. AUTRES PRODUITS ET CHARGES | 31 |
| G. RESULTAT FINANCIER | 31 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| H. RESULTAT PAR ACTION | 32 |
| I. ECART ACQUISITION | 32 |
| J. ACTIFS NON COURANTS | 34 |
| K. ACTIFS COURANTS | 35 |
| L. CAPITAUX PROPRES | 38 |
| M. PROVISION | 39 |
| N. AVANTAGES AU PERSONNEL | 39 |
| O. DETTES FINANCIERES | 40 |
| P. DETTES DE LOCATION | 41 |
| Q. DETTES COURANTES | 42 |
| R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS | 42 |
| S. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | 43 |
| T. PARTIES LIEES | 43 |
| U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE | 43 |
| V. PAIEMENT EN ACTIONS | 44 |
| D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 53 |

A. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 26 septembre 2024

Monsieur Cyrille Tupin

Directeur Général

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Description des éléments majeurs de l'activité

a. Faits marquants

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

En date du 14 mars 2024, ABIONYX Pharma a annoncé le soutien de Bpifrance pour le développement de CER-001 dans l'ophtalmologie par une aide à l'innovation d'environ 1 million d'euros non dilutif. Cette aide va contribuer au financement des études du candidat-médicament CER-001. Le versement se décompose en deux tranches et n'interviendra qu'à compter du lancement du développement et de l'investissement à due concurrence par ABIONYX Pharma au profit de sa filiale à 100% dédiée à l'ophtalmologie, Apogey Pharma. Cette aide sera remboursable à taux 0 sur condition de succès à partir du dernier trimestre 2026, jusqu'au premier trimestre 2031.

En date du 13 juin 2024, ABIONYX Pharma a passé avec succès la réunion pré-IND avec la FDA pour une étude clinique de phase 2b/3 évaluant CER-001 dans le traitement de patients atteints de sepsis. Sur la base des données prometteuses issues de son étude de phase 2a et d'une réunion avec la Food and Drug Administration (FDA), ABIONYX Pharma déposera une demande d'IND dans les mois à venir, en vue d'initier une étude clinique de phase 2b/3 évaluant CER-001 dans le traitement de patients atteints de sepsis

En date du 19 juin 2024, ABIONYX a annoncé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes par émission d'ABSA dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant d'environ 3,4 millions d'euros par émission d'actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») ;
- Prix de souscription : 1,37 euro pour une ABSA ;
- 1 BSA donne droit à 1 action à émettre pour un prix de 3 euros ;
- Période d'exercice : 3 ans ;
- Extension de la visibilité jusqu'à fin 2025.

En date du 1er juillet 2024, le Groupe a annoncé la finalisation de cette augmentation de capital.

Conflit Russo-Ukrainien

Le conflit Russo-Ukrainien n'a pas d'impact sur l'activité du Groupe, à ce jour.

Conséquences des risques climatiques

A ce jour, les risques climatiques n'ont pas d'impact sur l'activité du Groupe.

Evènement postérieur à la clôture semestrielle

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

b. Présentation générale

i) Présentation générale

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société de biotechnologie de nouvelle génération qui a pour objectif de contribuer à la santé par des thérapies innovantes dans des indications où il n'existe pas de traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires dans la recherche, la médecine, la biopharmacie et l'actionnariat, la société innove au quotidien pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs apoA-1 utilisés pour l'administration ciblée de médicaments.

Depuis sa création en 2005, la Société a été financée par :

- des augmentations de capital
- des remboursements reçus au titre du crédit impôt recherche
- des avances remboursables accordées par Bpifrance (ex-Oséo)
- des produits financiers issus des placements des comptes à terme.

En date du 3 décembre 2021, le groupe a acquis la société Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma l'un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l'ophtalmologie (CRO – Contract Research Organization).

Par mesure de simplification, les comptes d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma ont été intégrés dans les comptes consolidés d'Abionyx en date du 1er décembre 2021. Les mouvements intervenus entre le 1er décembre et le 3 décembre 2021 ne sont pas significatifs.

Les titres Iris Pharma holding apportés à ABIONYX Pharma ont été valorisés pour un montant global de 5 000 000 euros.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

Les éléments financiers sont issus des comptes consolidés résumés du Groupe qui comprennent ABIONYX PHARMA SA (société mère – France), Iris Pharma Holding et sa filiale Iris Pharma (filiales détenues à 100% - France) et Cerenis Therapeutics Inc. (filiale détenue à 100% - Etats-Unis).

ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au 30 juin 2024, le Groupe a comptabilisé un chiffre d'affaires de 2 344 K€ (2 128 K€ au 30 juin 2023).

iii) Coût des biens et services vendus

Au 30 juin 2024, le Groupe a comptabilisé un montant de 2 041 K€ au titre des activités de la filiale Iris Pharma (2 139 K€ au 30 juin 2023).

iv) Recherche et développement – Sous-traitance

Les frais de recherche se sont élevés à 861 K€ au 30 juin 2024 (759 K€ au 30 juin 2023).

Les frais de recherche comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel incluant les coûts directs et indirects des salariés du Groupe en charge des travaux de recherche et de développement ;
- les dépenses de sous-traitance et de consultants. Ces frais comprennent les frais d'études, les frais de dépôts et de maintien des brevets et les honoraires des experts et les amortissements des immobilisations utilisées dans le cadre des activités de recherche ;
- le crédit d'impôt recherche qui est présenté en diminution des frais de recherche.

v) Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 1 579 K€ au 30 juin 2024 (1 464 K€ au 30 juin 2023).

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel administratifs ;
- les honoraires d'avocats, d'audit et de conseils ;
- les frais de déplacements ;
- les frais relatifs aux locaux du siège et de la filiale Iris Pharma située à La Gaude (06).

vi) Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort bénéficiaire de 36 K€ au 30 juin 2024 (déficit de 20 K€ au 30 juin 2023).

Le résultat financier est essentiellement composé des éléments suivants :

- les gains et les pertes réalisés sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité ;
- les gains et les pertes observées sur le paiement des dettes fournisseurs en devises (principalement en USD et GBP) ;
- Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- Les charges financières comptabilisées dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location ;
- les produits financiers liés aux placements de trésorerie sur des comptes à terme.

vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le semestre sont présentés ci-dessus dans la partie « Faits marquants ».

c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices

i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Au cours de la période, la société a constaté un chiffre d'affaires de 2 344 K€.

Depuis la prise de contrôle d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma en date du 3 décembre 2021, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

Les contrats signés avec les clients concernant les études pré-cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase préliminaire : élaboration du « Study plan » et injection - création de la pathologie
- Phase d'étude ("in-life") .
- Phase finale : exploitation des résultats (livrés brut puis sous forme de rapport) ;
- et, à la demande du client, échantillons, transports des échantillons et histologie.

Les contrats signés avec les clients concernant les études cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase de pré-étude ;
- Phase d'élaboration ;
- Phase de finalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité Clinique, la société refacture à ses clients avec ou sans marge des prestations réalisées par des sous-traitants.

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires par types de prestations est le suivant :

- Préclinique 2 151 K€
- Clinique 193 K€

2. Charges opérationnelles par fonction

ABIONYX PHARMA a choisi une présentation par fonction de son compte de résultat qui fournit une meilleure information financière.

Les charges opérationnelles comprennent le coût des biens et services vendus, les frais de recherche ainsi que les frais administratifs et commerciaux.

Le montant total des frais de personnel (hors paiements en actions) qui sont ventilés entre les différentes fonctions s'élève à 2 055 K€ au 30 juin 2024 et à 2 133 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Les coûts des biens et services vendus se répartissent de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 30/06/2023 (K€) |
|------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Achats de matières et de marchandises | 418 | 384 |
| Salaires et charges sociales | 1 061 | 1 103 |
| Sous-traitance | 76 | 169 |
| Autres dépenses de production | 309 | 247 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 177 | 236 |
| TOTAL | 2 041 | 2 139 |

Ces charges correspondent aux coûts supportés par Iris Pharma pour réaliser le chiffre d'affaires comptabilisé.

Les frais de recherche évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

| | 30/06/2024 (K€) | 30/06/2023 (K€) |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais de personnel | 292 | 189 |
| Paiements en actions | 101 | (20) |
| Frais de recherche (coût des études) | 655 | 929 |
| Autres dépenses de R&D | 263 | 351 |
| Crédit impôt recherche | (450) | (690) |
| TOTAL | 861 | 759 |

Les frais de recherche se sont élevés à 861 K€ au 30 juin 2024 à comparer à 759 K€ au 30 juin 2023.

Les frais administratifs et commerciaux évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

| | 30/06/2024 (K€) | 30/06/2023 (K€) |
|------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais de personnel | 702 | 841 |
| Paiements en actions | 122 | (105) |
| Frais de déplacements | 30 | 29 |
| Avocats | 71 | 123 |
| Consultants | 280 | 269 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 28 | 19 |
| Divers frais | 346 | 288 |
| TOTAL | 1 579 | 1 464 |

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 579 K€ au 30 juin 2024 et à 1 464 K€ sur le premier semestre 2023.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 sont :

- Diminution des frais de personnel au niveau de la société Iris Pharma ;
- Progression de la charge liée à l'application de la norme IFRS 2 au titre des plans d'AGA (paiements en actions) consécutive à la modification hypothèse de réalisation d'un plan d'AGA ;
- Les autres charges comprennent essentiellement les frais de communication, les frais liés à des congrès, les frais d'assurances et les frais généraux informatiques. Leur augmentation est générée par les charges induites par l'activité d'Iris Pharma.

Le **résultat opérationnel** est passé d'une perte de 2 228 K€ au 30 juin 2023 à une perte de 2 124 K€ au 30 juin 2024.

3. Résultat financier

Le résultat financier ressort positif de 36 K€ au 30 juin 2024, à comparer au déficit de 20 K€ constaté au 30 juin 2023.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 30/06/2023 (K€) |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Produits des dépôts | 30 | 7 |
| Gain de change | 29 | 38 |
| Autres | 50 | 56 |
| Total Produits Financiers | 109 | 101 |
| Pertes de change | 31 | 41 |
| Charges d'intérêts | 19 | 11 |
| Autres | 23 | 69 |
| Total Charges Financières | 73 | 121 |
| RESULTAT FINANCIER | 36 | (20) |

Les produits financiers comptabilisés se composent principalement des éléments suivants :

- Les gains de change correspondent aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires (Dollar américain) ;
- les autres produits correspondent aux gains réalisés sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Les charges financières comprennent principalement :

- Les pertes de change (se référer au paragraphe ci-dessus relatif aux « Gains de change ») et
- Les autres charges sont quant à elles constituées des pertes réalisées sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité. Elles comprennent également les charges financières relatives au retraitement des contrats de location selon la norme IFRS 16.

4. Impôt sur les sociétés

Le résultat au 30 juin 2024 étant déficitaire, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés.

5. Résultat de base par action

Le résultat net s'élève à (2 088) K€ au 30 juin 2024 à comparer à (2 228) K€ au 30 juin 2023.

Le résultat par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) ressort respectivement à :

- (0,06) € au 30 juin 2024 ;
- (0,08) € au 30 juin 2023.

ii. Analyse du bilan

1. Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élèvent respectivement à 7 912 K€ au 30 juin 2024, à comparer à 7 948 K€ au 31 décembre 2023.

Ils regroupent l'écart d'acquisition, les actifs incorporels, corporels, le droit d'utilisation relatif au contrat de location et les autres actifs non courants.

L'écart d'acquisition ressort à 5 377 K€ au 30 juin 2024. Les titres d'Iris Pharma Holding ayant été acquis le 1^{er} décembre 2021, au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié d'éléments incorporels tels que la marque, la clientèle ou les modèles d'étude pouvant être comptabilisés séparément du goodwill.

Aucun ajustement rétrospectif de la comptabilisation initiale n'a donc été constaté au 31 décembre 2022 et le montant définitif du goodwill s'établi à 5 377 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 78 K€ au 30 juin 2024, à comparer à 80 K€ au 31 décembre 2023.

Les frais de recherche engagés par la Société ne remplissant pas les critères d'activation prévus par IAS 38, ils ont été intégralement comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 290 K€ au 30 juin 2024 contre 335 K€ à la clôture des comptes consolidés 2023.

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels de laboratoire, de matériels de transport, de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau. ABIONYX PHARMA et ses filiales ne sont pas propriétaire des bâtiments.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- D'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- D'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Le **droit d'utilisation** est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2024, le montant de ce droit d'utilité ressort à 1 894 K€.

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------|
| - Immobilier | 1 696 K€ |
| - Matériel de laboratoire | 157 K€ |
| - Autres matériels | 41 K€ |

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

Le poste **autres actifs non courants** d'un montant de 273 K€ au 30 juin 2024 est composé de titres non consolidés, de dépôts et cautions et du contrat de liquidité.

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immuno Search dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 121 K€ au 30 juin 2024. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 122 673 et sont valorisées à 153 K€ au 30 juin 2024.

2. Actifs courants

Les actifs courants nets s'élèvent respectivement à 7 548 K€ au 30 juin 2024, à comparer à 6 886 K€ au 31 décembre 2023.

Ils regroupent les stocks, les créances clients, les comptes bancaires et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs courants.

Les **stocks** s'élèvent en valeur nette à 201 K€ au 30 juin 2024 à comparer à 221 K€ au 31 décembre 2023. Il s'agit essentiellement de marchandises utilisées par Iris Pharma dans le cadre de ses activités de prestations Clinique et Pré-clinique.

Au 30 juin 2024, ces stocks sont dépréciés pour un montant de 108 K€.

Les **créances clients** ressortent à 641 K€ au 30 juin 2024, à comparer à 913 K€ au titre des comptes consolidés 2023.

La provision pour dépréciation des créances clients est nulle tant au 30 juin 2024 qu'au 31 décembre 2023.

Les **disponibilités** comprennent les comptes courants bancaires ainsi que des dépôts à court terme qui se répartissent de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 31/12/2023 (K€) |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Compte courants bancaires | 5 304 | 4 104 |
| Dépôts à court terme | 0 | 0 |
| TOTAL | 5 304 | 4 104 |

Les **autres actifs** se décomposent de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 31/12/2023 (K€) |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Créances fiscales | 166 | 192 |
| Créances sociales | 0 | 5 |
| Crédit d'impôt Recherche | 1 063 | 1 384 |
| Charges constatées d'avance | 171 | 66 |
| Autres | 2 | 1 |
| TOTAL | 1 402 | 1 648 |

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Le CIR 2023 d'Iris Pharma n'a pas encore été remboursé au 30 juin 2024. L'estimation du CIR relatif aux opérations de R&D réalisées par les deux entités au cours du premier semestre est de 450 K€.

3. Capitaux propres

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le montant des capitaux propres du Groupe ressort respectivement à 9 448 K€ et 7 922 K€.

Les capitaux propres se composent principalement des éléments suivants :

- Capital social pour 1 623 K€ au 30 juin 2024, inchangé par rapport au 31 décembre 2023 ;
- Primes d'émission liées au capital : 8 733 K€ au 30 juin 2024 et 12 572 K€ au 31 décembre 2023. Une augmentation de capital est en cours au 30 juin 2024 pour un montant de 3 263 K€ ;
- Réserves et report à nouveau : 1 057 K€ au 30 juin 2023 à comparer à (2 858) K€ au 31 décembre 2023. Lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, il a été décidé d'apurer le compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions pour un montant de 7 200 K€.

4. Passifs non courants

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le montant des passifs non courants ressort respectivement à 2 706 K€ et à 2 987 K€.

Ces passifs correspondent aux :

- dette financière non courante 857 K€ (1 101 K€ au 31 décembre 2023) ;
- dette de location non courante pour 1 471 K€ (1 474 K€ au 31 décembre 2023) ;
- provisions pour engagements de retraite pour 378 K€ (412 K€ au 31 décembre 2023).

Les **dettes financières** correspondent aux emprunts auprès des établissements bancaires souscrits par Iris Pharma préalablement à son acquisition par le Groupe.

Les **dettes de location non courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La **provision pour engagements de retraite** a été comptabilisée en conformité avec la norme IAS 19. La reprise de la période de 8 K€ s'explique par les départs intervenus sur le premier semestre.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours du premier semestre 2023.

Au 30 juin 2024, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus et n'a pas identifié d'événements nécessitant la comptabilisation d'une provision pour risques.

5. Passifs courants

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les passifs courants ressortent respectivement à 3 306 K€ et 3 925 K€.

Ces passifs correspondent aux :

- dette financière 502 K€ (506 K€ au 31 décembre 2023) ;
- dette de location courante pour 341 K€ (309 K€ au 31 décembre 2023) ;
- fournisseurs pour 1 151 K€ (1 439 K€ au 31 décembre 2023) ;
- autres passifs pour 1 312 K€ (1 671 K€ au 31 décembre 2023).

Les **dettes financières courantes** se répartissent de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 31/12/2023 (K€) |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Part courante des dettes auprès des établissements de crédit | 502 | 506 |
| Autres dettes financières | | |
| Passif dérivé | | |
| TOTAL | 502 | 506 |

Les **dettes de location courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les **autres passifs** se décomposent de la manière suivante :

| | 30/06/2024 (K€) | 31/12/2023 (K€) |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Dettes sociales | 823 | 800 |
| Dettes fiscales | 146 | 225 |
| Avances et acomptes | 13 | 53 |
| Autres dettes | 12 | 6 |
| Produits constatés d'avance | 318 | 587 |
| TOTAL | 1 312 | 1 671 |

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les produits constatés d'avance concernent se rapportent au chiffre d'affaires comptabilisés à l'avancement dans le cadre de l'activité d'Iris Pharma.

C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE

ETATS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Note | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------------------------|----------|-----------------|---------------------|
| Ecart Acquisition | <i>i</i> | 5 377 | 5 377 |
| Immobilisations incorporelles | <i>j</i> | 78 | 80 |
| Immobilisations corporelles | <i>j</i> | 290 | 335 |
| Droit d'utilisation relatif au contrat de location | <i>j</i> | 1 894 | 1 880 |
| Autres actifs non courants | <i>j</i> | 273 | 276 |
| Total Actifs Non Courants | | 7 912 | 7 948 |
| Stocks et en cours | <i>k</i> | 201 | 221 |
| Créances clients | <i>k</i> | 641 | 913 |
| Autres actifs courants | <i>k</i> | 1 402 | 1 648 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | <i>k</i> | 5 304 | 4 104 |
| Total Actifs Courants | | 7 548 | 6 886 |
| TOTAL ACTIFS | | 15 460 | 14 834 |

PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Note | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------|----------|-----------------|---------------------|
| Capital | <i>l</i> | 1 623 | 1 623 |
| Primes liées au capital | <i>l</i> | 8 733 | 12 572 |
| Réserves et report à nouveau | | 1 057 | - 2 858 |
| Résultat de l'exercice | | - 2 088 | - 3 518 |
| Réserves de conversion | | 123 | 103 |
| Total Capitaux Propres | | 9 448 | 7 922 |
| Dettes à long terme | <i>o</i> | 857 | 1 101 |
| Dettes de location non courante | <i>p</i> | 1 471 | 1 474 |
| Avantages au personnel | <i>n</i> | 378 | 412 |
| Total Passif Non Courants | | 2 706 | 2 987 |
| Dettes de location courante | <i>p</i> | 341 | 309 |
| Provisions courantes | <i>m</i> | - | - |
| Fournisseurs | <i>q</i> | 1 151 | 1 439 |
| Autres passifs courants | <i>q</i> | 1 312 | 1 671 |
| Dettes financières courantes | <i>o</i> | 502 | 506 |
| Total Passifs Courants | | 3 306 | 3 925 |
| TOTAL PASSIF | | 15 460 | 14 834 |

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

(en milliers d'euros)

| | Note | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | <i>b</i> | 2 344 | 2 128 |
| Coût des biens et services vendus | <i>c</i> | - 2 041 | - 2 139 |
| Frais administratifs et commerciaux | <i>d</i> | - 1 579 | - 1 464 |
| Frais de recherche et développement | <i>e</i> | - 861 | - 759 |
| Autres produits et autres charges | <i>f</i> | 13 | 6 |
| Résultat Opérationnel | | - 2 124 | - 2 228 |
| Produits financiers | <i>g</i> | 109 | 101 |
| Charges financières | <i>g</i> | - 73 | - 121 |
| Résultat Financier | | 36 | - 20 |
| Impôt sur les bénéfices | | - | - |
| RESULTAT NET | | - 2 088 | - 2 248 |
| Nombre moyen d'actions (non dilué) | | 32 459 012 | 28 412 761 |
| Résultat par action (€) | <i>b</i> | - 0,06 | - 0,08 |
| Nombre moyen d'actions (dilué) | | 33 993 707 | 29 741 658 |
| Résultat par action | <i>b</i> | - 0,06 | - 0,08 |

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRE

(en milliers d'euros)

| | Note | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|-----------------------------------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| Résultat net | | -2 088 | -2 248 |
| <i>Eléments non recyclables en résultat</i> | | | |
| - Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies | <i>m</i> | 26 | 0 |
| <i>Eléments recyclables en résultat</i> | | | |
| - Ecart de conversion | | 20 | -14 |
| Résultat global | | -2 042 | -2 262 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

| (milliers d'euros) | Nombre d'actions | Capital social | Primes liées au capital | Autres réserves et résultat | Autres éléments du résultat global | Actions propres | Ecart de conversion | Total |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------|
| Capitaux Propres 01/01/2023 | 28 351 774 | 1 418 | 8 599 | - 2 937 | 192 | - 229 | 126 | 7 169 |
| Résultat de la période | | | | - 2 248 | | | | - 2 248 |
| <i>Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat</i> | | | | | | | | |
| - Gains et pertes actuariels | | | | | | | | - |
| Apurement du Report à nouveau | | | | | | | | - |
| Paiements en actions | | | | - 126 | | | | - 126 |
| Autres variations | | 4 | - 4 | | | | | |
| Réserves de conversion | | | | | | | - 14 | - 14 |
| Actions propres | | | | | | 12 | | 12 |
| Capitaux Propres 30/06/2023 | 28 351 774 | 1 422 | 8 595 | - 5 311 | 192 | - 217 | 112 | 4 793 |

| (milliers d'euros) | Nombre d'actions | Capital social | Primes liées au capital | Autres réserves et résultat | Autres éléments du résultat global | Actions propres | Ecart de conversion | Total |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------|
| Capitaux Propres 01/01/2024 | 32 459 012 | 1 623 | 12 572 | - 6 341 | 158 | - 193 | 103 | 7 922 |
| Résultat de la période | | | | - 2 088 | | | | - 2 088 |
| <i>Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat</i> | | | | | | | | |
| - Gains et pertes actuariels | | | | | 26 | | | 26 |
| Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émission | | | - 7 200 | 7 200 | | | | - |
| Augmentation de capital en cours au 30 juin 2024 | | | 3 361 | | | | | 3 361 |
| Paiements en actions | | | | 224 | | | | 224 |
| Autres variations | | | | | | | | - |
| Réserves de conversion | | | | | | | 20 | 20 |
| Actions propres | | | | | | - 17 | | - 17 |
| Capitaux Propres 30/06/2024 | 32 459 012 | 1 623 | 8 733 | - 1 005 | 184 | - 210 | 123 | 9 448 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

(milliers d'euros)

| | Note | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|---------------------|
| Résultat Net consolidé de la période | | - 2 088 | - 3 518 |
| Dotation Nette aux amortissements | <i>j</i> | 73 | 153 |
| Dotation Nette aux provisions | - | 20 | 965 |
| Paiement en actions (IFRS 2) | <i>v</i> | 224 | 20 |
| Effet retraitements IFRS 16 | | 17 | 20 |
| Autres éléments sans incidence financière | | - | 94 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et charge d'impôt | - | 1 794 | - 4 236 |
| Charge nette d'impôt | | - | - |
| Charge nette d'intérêt sur emprunts | | - | - |
| Flux de trésorerie avant variation du BFR | - | 1 794 | - 4 236 |
| Variation du BFR | - | 80 | 538 |
| Impôts payés | | - | - |
| Flux de Trésorerie lié à l'activité | | - 1 874 | - 3 698 |
| Cession d'immobilisations corporelles | | - | - |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | - | - |
| Acquisitions d'immobilisations Corporelles | - | 23 | 104 |
| Acquisition d'immobilisations Incorporelles | - | 4 | 26 |
| Flux de trésorerie lié à l'investissement | | - 27 | - 130 |
| Augmentation de capital en cours au 30 juin 2024 | | 3 361 | 4 178 |
| Actions propres – contrat de liquidités | - | 12 | 8 |
| Nouveaux emprunts | | - | - |
| Remboursement emprunts | - | 245 | 300 |
| Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement | | 3 104 | 3 886 |
| Variation de Trésorerie Nette | | 1 203 | 58 |
| Effet de change | | - | - |
| Trésorerie à l'ouverture | € | 4 102 | 4 044 |
| Trésorerie à la clôture | € | 5 304 | 4 102 |

ABIONYX PHARMA

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DU GROUPE

II– PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

III – NOTES DETAILLEES

- A. INFORMATIONS SECTORIELLES
- B. CHIFFRE D’AFFAIRES
- C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS
- D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- E. FRAIS DE RECHERCHE
- F. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES
- G. RESULTAT FINANCIER
- H. RESULTAT PAR ACTION
- I. ECART ACQUISITION
- J. ACTIFS NON COURANTS
- K. ACTIFS COURANTS
- L. CAPITAUX PROPRES
- M. PROVISIONS
- N. AVANTAGES AU PERSONNEL
- O. DETTES FINANCIERES
- P. DETTE DE LOCATION
- Q. DETTES COURANTES
- R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS
- S. EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET
- T. PARTIES LIEES
- U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATIONS
CONDITIONNELLES
- V. PAIEMENT EN ACTIONS
- W. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

I. PRESENTATION DU GROUPE

A. PRESENTATION DU GROUPE

Les présents états financiers intermédiaires consolidés comprennent Abionyx Pharma (ci-après « Abionyx Pharma ») et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »). S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le Groupe a deux activités :

- Activité de Biotech portée par Abionyx ;
- Activité de CRO (Contract Research Organisation) portée par ApogEye et sa filiale Iris Pharma.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

En date du 14 mars 2024, ABIONYX Pharma a annoncé le soutien de Bpifrance pour le développement de CER-001 dans l'ophtalmologie par une aide à l'innovation d'environ 1 million d'euros non dilutif. Cette aide va contribuer au financement des études du candidat-médicament CER-001. Le versement se décompose en deux tranches et n'interviendra qu'à compter du lancement du développement et de l'investissement à due concurrence par ABIONYX Pharma au profit de sa filiale à 100% dédiée à l'ophtalmologie, Apogeye Pharma. Cette aide sera remboursable à taux 0 sur condition de succès à partir du dernier trimestre 2026, jusqu'au premier trimestre 2031.

En date du 13 juin 2024, ABIONYX Pharma a passé avec succès la réunion pré-IND avec la FDA pour une étude clinique de phase 2b/3 évaluant CER-001 dans le traitement de patients atteints de sepsis.

Sur la base des données prometteuses issues de son étude de phase 2a et d'une réunion avec la Food and Drug Administration (FDA), ABIONYX Pharma déposera une demande d'IND dans les mois à venir, en vue d'initier une étude clinique de phase 2b/3 évaluant CER-001 dans le traitement de patients atteints de sepsis

En date du 19 juin 2024, ABIONYX a annoncé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes par émission d'ABSA dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant d'environ 3,4 millions d'euros par émission d'actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») ;
- Prix de souscription : 1,37 euro pour une ABSA ;
- 1 BSA donne droit à 1 action à émettre pour un prix de 3 euros ;
- Période d'exercice : 3 ans ;
- Extension de la visibilité jusqu'à fin 2025.

Cette augmentation de capital est en cours au 30 juin 2024.

Conflit Russo-Ukrainien

Le conflit Russo-Ukrainien n'a pas d'impact sur l'activité du Groupe, à ce jour.

Conséquences des risques climatiques

A ce jour, les risques climatiques n'ont pas d'impact sur l'activité du Groupe.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 1^{er} juillet 2024, le Groupe a annoncé la finalisation de l'augmentation de capital.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES

i) Principes Généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2024 ont été préparés en conformité avec IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/commission/index_enI

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés dans l'Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des points présentés au paragraphe « Nouvelles normes et interprétations IFRS » ci-dessous.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les décisions de l'IFRS IC.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant. Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

ii) Nouvelles normes, mises à jour et interprétations

Au 30 juin 2024, le groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2023 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2024.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024

Il n'y a pas de textes adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et « Dettes non courantes avec covenants ». L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2024.
- Amendements à IFRS 16 – Contrats de location : précisions sur la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction. L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2024.
- Amendement IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7- Informations à fournir : précisions sur les informations à fournir en annexe au titre des accords de financement des fournisseurs. L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2024.

B. METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation et comparabilité

Le périmètre et les méthodes de consolidations appliquées par le Groupe sont identiques à celles pratiquées au 31 décembre 2023. Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées. Le périmètre de consolidation est détaillé en Note W.

Taux de conversion

| Dollar US | 30-06-2024 | 31-12-2023 | 30-06-2023 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Taux moyen | 1,0812 | 1,0823 | 1,0811 |
| Taux de clôture | 1,0705 | 1,1050 | 1,0866 |

C. SAISONNALITE

Le Groupe intervenant dans le domaine de la recherche, il n'y a aucun effet de saisonnalité sur ses activités.

D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Estimations et jugements comptables significatifs

En vue de la préparation des états financiers, la Direction peut être amenée à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- Les estimations utilisées pour la détermination du test de dépréciation ;
- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation de la dette sur loyers ;
- L'évaluation des provisions sur stocks ;

- L'évaluation des provisions sur créances ;
- L'évaluation des engagements sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ;
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions ;
- Evaluation des rémunérations conditionnelles.

Au 30 juin 2024, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

Continuité de l'exploitation

La société a pour activité de développer des produits innovants, ce qui implique une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Elle doit donc trouver des financements externes durant cette période pour faire face aux dépenses liées à ses travaux de recherche.

La perte au titre du premier semestre 2024 s'élève à (2 088) K€. Au 30 juin 2024, la société dispose d'une trésorerie de 5 304 K€ contre 4 104 K€ au 31 décembre 2023. Ces disponibilités, ainsi que le recours possible à la ligne de financement en fonds propres souscrite le 7 avril 2023, d'un montant disponible maximum de 10,8 millions d'euros, permettent à la société de couvrir l'ensemble de ses décaissements prévisionnels dans les 12 prochains mois.

Néanmoins, ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant pour que la société puisse lancer de nouvelles activités de recherche et développement sur les programmes en cours.

En conséquence et compte tenu des résultats positifs de l'étude de phase 2a (RACERS, le Groupe a engagé des recherches de financements tels que la mise en place de partenariats scientifiques et/ou une augmentation de son capital.

Les comptes semestriels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans ce contexte.

III. NOTES DETAILEES

A. INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE

A compter du 1^{er} décembre 2021, à la suite du rachat de la société Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma, le management de la société a identifié deux secteurs opérationnels :

- Les activités de recherche développement de mise au point de médicaments innovants ;
- Les activités de CRO (Contract Research Organization (ou, en français, une société de recherche contractuelle)).

B. CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services.

Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de cet actif ou de ce service.

En application de cette norme, chaque contrat doit être analysé, au cas par cas, afin de vérifier s'il contient des obligations de performance envers des tiers, et, le cas échéant, d'identifier leur nature afin de déterminer la comptabilisation appropriée des montants que la Société a reçus ou est en droit de recevoir des tiers.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, suite au rachat de la société Iris Pharma, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

Chiffre d'affaires pré-clinique

Les contrats signés avec les clients concernant les études pré-cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase préliminaire : élaboration du « Study plan » et injection - création de la pathologie
- Phase d'étude ("in-life") .
- Phase finale : exploitation des résultats (livrés brut puis sous forme de rapport) ;
- et, à la demande du client, échantillons, transports des échantillons et histologie.

Les prix de transaction sont définis au contrat et sont fixes.

L'analyse de ces contrats conduit le Groupe à considérer qu'il n'existe qu'une seule obligation de performance. Cette dernière remplit les critères d'IFRS 15 de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

Chiffre d'affaires Clinique

Les contrats signés avec les clients concernant les études cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase de pré-étude ;
- Phase d'élaboration ;
- Phase de finalisation.

Les prix de transactions sont fixes par tâches pour les services souscrits pendant la période contractuelle. Ces montants peuvent avoir fait l'objet de remises qui sont fixes et déterminées dans le contrat

L'analyse de ces contrats conduit le Groupe à considérer qu'il n'existe qu'une seule obligation de performance.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction d'un avancement basé sur les outputs (le prix de vente des actes réalisés à date).

Pour les contrats facturés mensuellement, la mesure de simplification du droit à facturer est utilisée par le Groupe dans la mesure où la facturation correspond aux actes réalisés à date (valeur de la prestation réalisée à date pour le client).

Par ailleurs, dans le cadre de son activité Clinique, la société refacture à ses clients avec ou sans marge des prestations réalisées par des sous-traitants.

L'analyse de ces opérations au regard d'IFRS 15 met en évidence que la société effectue elle-même la livraison de l'étude à son client et ainsi contrôle le service avant que celui-ci ne soit transmis au client. La société identifie et sélectionne le sous-traitant adapté au contrat et c'est elle qui assume la responsabilité principale de l'exécution de la prestation. La définition du prix facturé au client relève de l'appréciation de la société.

Dans le cadre d'IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», le Groupe a mené une analyse de la reconnaissance du chiffre d'affaires clinique d'IRIS Pharma en vue de déterminer si la société agissait pour son propre compte (comme «principal») ou en tant que mandataire (comme «agent»). La société a conclu qu'IRIS Pharma agissait comme principal, aucun retraitement n'a donc été constaté au titre d'IFRS 15 dans les comptes consolidés du Groupe.

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

| Nature | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Activités Clinique | 193 | 466 |
| Acticité Pré-clinique | 2 151 | 1 662 |
| Autres produits | - | - |
| TOTAL | 2 344 | 2 128 |

C. COUTS DES BIENS ET SERVICES RENDUS

Les coûts des biens et services rendus se décomposent de la manière suivante :

| Nature | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Achats matières et marchandises | 418 | 384 |
| Salaires et charges sociales | 1 061 | 1 103 |
| Sous traitance | 76 | 169 |
| Autres dépenses de production | 309 | 247 |
| Dotation aux Amortissements et Provision | 177 | 236 |
| TOTAL | 2 041 | 2 139 |

D. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux se décomposent de la manière suivante :

| Nature | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et charges sociales | 702 | 841 |
| Paiement en actions | 122 | 105 |
| Frais de déplacements | 30 | 29 |
| Avocats | 71 | 123 |
| Consultants | 280 | 269 |
| Dotation aux Amortissements et Provision | 28 | 19 |
| Divers frais | 346 | 288 |
| TOTAL | 1 579 | 1 464 |

E. FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche se répartissent de la manière suivante :

| Nature | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et charges sociales | 292 | 189 |
| Paiement en actions | 101 | 20 |
| Coûts R&D (études) | 655 | 929 |
| Autres dépenses de R&D | 263 | 351 |
| Crédit d'impôt recherche | - 450 | - 690 |
| TOTAL | 861 | 759 |

F. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges ressortent à 13 K€ au 30 juin 2024 (6 K€ au 30 juin 2023).

G. RESULTAT FINANCIER

Les charges et les produits financiers se répartissent de la manière suivante :

| Nature | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| <i>Produits financiers</i> | | |
| Produits sur dépôts | 30 | 7 |
| Gain de change | 29 | 38 |
| Autres produits financiers | 50 | 56 |
| TOTAL | 109 | 101 |
| <i>Charges financières</i> | | |
| Pertes de change | 31 | 41 |
| Charges d'intérêts | 19 | 11 |
| Autres charges financières | 23 | 69 |
| TOTAL | 73 | 121 |
| RESULTAT FINANCIER | 36 | 20 |

Au 30 juin 2024, les produits sur dépôts correspondent aux produits financiers issus du placement des excédents de trésorerie.

Les autres produits financiers et les autres charges financières sont, pour leur part, essentiellement composés des boni et des mali sur les rachats d'actions propres. Il en était de même au 30 juin 2023.

H. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

| Résultat par action | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Résultat net | -2 088 | -2 248 |
| Nombre moyen d'actions | 32 459 012 | 28 412 761 |
| Résultat par action | -0,06 | -0,08 |

Le résultat par action dilué s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

| Résultat par action dilué | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat net | -2 088 | -2 248 |
| Nombre moyen d'actions dilué | 33 993 707 | 29 741 658 |
| Résultat par action | -0,06 | -0,08 |

Au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024, le résultat net étant une perte, les BSPCE, BSA, Actions gratuites et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action était identique au résultat de base par action.

I. ECART ACQUISITION

Les titres d'Iris Pharma Holding ont été acquis le 1^{er} décembre 2021. Cette acquisition a généré un Goodwill de 5 377 K€ dans les comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas identifié d'éléments incorporels tels que la marque, la clientèle ou les modèles d'étude pouvant être comptabilisés séparément du goodwill.

Ce montant reflète les synergies attendues en lien avec le savoir-faire du Groupe Iris Pharma. Ces synergies engendrent des économies de coûts et des gains de temps dans le cadre des projets de recherche et développement réalisés par le Groupe Abionyx. En effet, cette acquisition a permis au Groupe Abionyx de devenir un pure player en ophtalmologie du fait de l'expertise, du savoir-faire, et de la capacité à développer un candidat médicament (pré-clinique et clinique) jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché.

Le montant du goodwill a été affecté pour 2 241 K€ sur le segment CRO (Contract Research Organization) et pour 3 136 K€ sur le segment Recherche et Développement conformément à la définition des segments opérationnels du Groupe. Ces segments opérationnels sont en ligne avec

la définition des Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) du Groupe qui sont soumises à des tests de dépréciation annuels.

| | CRO | Recherche | Total |
|----------|-------|-----------|-------|
| Goodwill | 2 241 | 3136 | 5 377 |

Test de dépréciation des goodwill

Les goodwill sont soumis à un test de dépréciation annuel ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT à la valeur nette comptable des actifs correspondants incluant les goodwill.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est imputée sur le goodwill et est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ». Les pertes de valeurs constatées sont irréversibles.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (DCF ou « Discounted Cash-Flows »).

L'évaluation de la valeur d'utilité est effectuée sur la base :

- De paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendue sur un horizon de 5 ans, en fonction de taux de croissance, de taux d'évolution des salaires et de taux de rentabilité jugés raisonnables ;
- D'un taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2023 qui a été fixé à 1% pour l'UGT CRO et à 2% pour l'UGT Recherche et développement, sur la base de l'analyse et de l'expérience passée et du potentiel de développement futur ;
- D'un taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie d'un montant de 10% pour l'UGT CRO et de 14% pour l'UGT Recherche et développement. Ces taux résultent des analyses menées par le Groupe.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus ne dépassent pas les taux applicables dans le secteur d'activité des UGT considérées. Les hypothèses opérationnelles retenues pour construire les projections des flux de trésorerie basées sur les budgets financiers sont prudentes.

Sur la base de ces hypothèses, la direction estime que la valeur d'utilité des UGT excède largement leur valeur comptable. En conséquence, tout changement même significatif dans les hypothèses retenues ne devrait pas entraîner de perte de valeur du goodwill.

J. ACTIFS NON COURANTS

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 78 K€ au 30 juin 2024 (80 K€ à la clôture des comptes consolidés 2023).

ii) Immobilisations corporelles

Le Groupe est propriétaire de matériels de laboratoire, de matériel de bureau et de matériel informatique.

Aucune entité du Groupe n'est propriétaire des bâtiments qu'elle occupe.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 290 K€ au 30 juin 2024 contre 335 K€ à la clôture des comptes consolidés 2023.

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels de laboratoire, de matériels informatiques, d'agencements, de matériel de transport et de mobilier de bureau.

Le montant des dotations aux amortissements au 30 juin 2024 est de 73 K€.

iii) Droit d'utilisation relatif au contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe portent uniquement sur des actifs immobiliers,

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2024, le montant de ce droit d'utilité ressort à 1 894 K€ (1 880 K€ au 31 décembre 2023).

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

- Immobilier 1 696 K€
- Matériel de laboratoire 157 K€
- Autres matériels 41 K€

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

iv) Autres actifs non courants

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------------------|--------------|------------------|
| Dépôts | 19 | 19 |
| Titres et Créances sur titres non consolidés | 83 | 83 |
| Autres prêts | 50 | 50 |
| Contrat de Liquidité | 121 | 124 |
| TOTAL | 273 | 276 |

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immuno Search dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 121 K€ au 30 juin 2024. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 122 673 et sont valorisées à 153 K€ au 30 juin 2024.

K. ACTIFS COURANTS

i) Stocks

Les stocks se répartissent de la manière suivante :

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Matières premières | 309 | 341 |
| Marchandises | - | - |
| En cours | - | - |
| Produits finis | - | - |
| Valeur Brute | 309 | 341 |

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Valeur Brute | 309 | 341 |
| Provisions | - 108 | - 121 |
| Valeur Nette | 201 | 220 |

| | 31 décembre 2023 | Dotation | Reprise | 30 juin 2024 |
|------------|------------------|----------|---------|--------------|
| Provisions | - 121 | 108 | 121 | 108 |

ii) Clients

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Clients | 508 | 728 |
| Actifs sous contrat | 133 | 185 |
| Valeur Brute | 641 | 913 |

Les créances clients ont fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Au 30 juin 2024, aucune provision pour dépréciation des créances clients n'a été comptabilisé.

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Valeur Brute | 641 | 913 |
| Provisions | - | - |
| Valeur Nette | 641 | 913 |

iii) Autres actifs courants

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|------------------------------|--------------|------------------|
| Créances fiscales | 166 | 192 |
| Créances sociales | - | 5 |
| Crédit impôt recherche | 1 063 | 1 384 |
| Charges constatées d'avances | 171 | 66 |
| Autres créances | 2 | 1 |
| TOTAL | 1 402 | 1 648 |

Les créances fiscales sont relatives à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Les charges constatées d'avances sont rattachées à l'activité opérationnelle d'Iris Pharma et à des frais généraux.

Les autres créances correspondent à des acomptes fournisseurs.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles. Le CIR 2023 d'IRIS Pharma n'a pas encore été remboursé au 30 juin 2024.

iv) Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présents dans le tableau de flux de trésorerie et dans le bilan comportent :

- La trésorerie ;
- Les placements à court terme (comptes rémunérés).

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|--------------------------|--------------|------------------|
| Trésorerie | 5 304 | 4 104 |
| Placements à court terme | - | - |
| TOTAL | 5 304 | 4 104 |

La trésorerie négative est composée des concours bancaires courants. Elle ressort à 0 K€ au 30 juin 2024 (2 K€ au 31 décembre 2023).

L. CAPITAUX PROPRES

| Date | Nombre d'actions | Valeur nominale de l'action | Augment° de capital en € | Prime d'émission en € | Nominal Cumulé | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|----------------|------------------|
| | | | | | En € | Nombre d'actions |
| 1 ^{er} janvier 2022 | 27 914 274 | 0,05 | | 179 212 301 | 1 395 713 | 27 914 274 |
| Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions (Assemblée Générale du 28 juin 2022) | | | | - 170 592 926 | | |
| Conversion des AGA en date du 18 novembre 2022 | 437 500 | 0,05 | 21 875 | - 21 875 | 1 417 588 | 28 351 774 |
| Clôture 31 décembre 2022 | 28 351 774 | 0,05 | | 8 597 500 | 1 417 588 | 28 351 774 |
| Conversion des AGA | 87 608 | 0,05 | 4 380 | - 4 380 | 1 421 968 | 28 439 382 |
| Conversion ORA en date du 2 septembre 2023 | 617 677 | 0,05 | 30 884 | 685 838 | 1 452 852 | 29 057 059 |
| Conversion ORA en date du 13 octobre 2023 | 315 432 | 0,05 | 15 772 | 328 620 | 1 468 624 | 29 372 491 |
| Augmentation de capital du 13 octobre 2023 | 2 967 352 | 0,05 | 148 368 | 2 832 246 | 1 616 991 | 32 339 843 |
| Conversion ORA en date du 29 novembre 2023 | 119 169 | 0,05 | 5 958 | 130 941 | 1 622 950 | 32 459 012 |
| Clôture 31 décembre 2023 | 32 459 012 | 0,05 | | 12 570 765 | 1 622 950 | 32 459 012 |
| Apurement du compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions (Assemblée générale du 27 juin 2024) | - | | | - 7 199 872 | - | - |
| Augmentation de capital en cours au 30 juin 2024 | - | | | 3 360 960 | 1 622 950 | 32 459 012 |
| Clôture 30 juin 2024 | 32 459 012 | 0,05 | | 8 731 853 | 1 622 950 | 32 459 012 |

Assemblée Générale du 27 juin 2024

Dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale, il a été décidé d'apurer le compte report à nouveau en contre partie des primes d'émissions pour un montant de 7 200 K€.

Augmentation de capital du 30 juin 2024

À la suite des décisions prises par le Conseil d'Administration les 19 et 21 juin 2024, la souscription de 2 472 000 actions ordinaires de 0.05 euro de valeur nominale, assorties chacune d'un BSA, au prix de 1,37 euro par ABSA soit un montant nominal d'augmentation de capital de 123 600 euros assorti d'une prime d'émission d'un montant de 3 263 040 euros, a été constaté. La réalisation définitive de l'opération a été constatée au 1^{er} juillet mais les souscriptions ayant été reçues en date du 28 juin, l'augmentation de capital a été constatée en prime d'émission au 30 juin 2024 et l'impact de l'augmentation sur le capital social interviendra sur le 2^{ème} semestre 2024.

Le prix de souscription de chaque ABSA correspond à la moyenne pondérée des 10 séances de bourse précédant le 19 juin 2024, diminuée d'une décote de 10 % et majorée de la valeur estimée du bon de 0,18 euro. Dès la création des ABSA, les BSA sont détachés des actions. Les actions nouvelles portent jouissance courante, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des

mêmes droits. Elles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3 euros. Les BSA seront exerçables à compter du 30 novembre 2024 jusqu'au 19 juin 2027. Ils sont cessibles et négociables mais ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur Euronext.

L'exercice de l'intégralité des BSA pourra donner lieu à l'émission d'un nombre maximal de 2 472 000 actions ordinaires nouvelles représentant un produit brut additionnel de 7 416 000 euros.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées, décidée par le Conseil d'Administration des 19 et 21 juin 2024, agissant sur la base de la délégation consentie par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 juin 2023.

Cette augmentation de capital est en cours au 30 juin 2024.

M. PROVISION

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----------------------------|--------------|------------------|
| Provisions pour risques | - | - |
| Autres provisions courantes | - | - |
| TOTAL | - | - |

Au 30 juin 2024, le Groupe n'a pas identifié de risques nécessitant la comptabilisation d'une provision .

N. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise les engagements de départ en retraite en conformité avec la norme IAS 19. Cet engagement ne concerne que les salariés de ses filiales françaises.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

| Hypothèses | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------|--------------|------------------|
| Taux actualisation | 3,60% | 3,20% |
| Table de mortalité | INSEE 2021 | INSEE 2021 |
| Age de départ en retraite | 65 ans | 65 ans |
| Taux de charges sociales | 35% - 40% | 35% - 40% |
| Taux d'augmentation des salaires | 1% | 1% |
| Taux de rotation du personnel | 5% | 5% |

Le taux d'actualisation est calculé en référence au taux de marché fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant : provision non courante, pour le montant de l'engagement total.

Au 30 juin 2024, un montant de 378 K€ a été provisionné (412 K€ au 31 décembre 2023).

La reprise de provision de la période est de 8 K€. L'écart actuariel ressort pour sa part à 26 K€.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours du premier semestre 2024.

O. DETTES FINANCIERES

i) Dettes financière auprès des banques

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|--------------------------------------------|--------------|------------------|
| Dettes auprès des établissements de crédit | 1 359 | 1 607 |
| Autres dettes financières | - | - |
| TOTAL | 1 359 | 1 607 |

Les dettes financières courantes se répartissent de la manière suivante :

| Part à moins d'un an | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|--------------------------------------------|--------------|------------------|
| Dettes auprès des établissements de crédit | 502 | 506 |
| Autres dettes financières | - | - |
| TOTAL | 502 | 506 |

Elles comprennent :

- La part à moins d'un an des emprunts ;
- Les concours bancaires courants.

Les dettes financières non courantes se répartissent de la manière suivante :

| Part à plus d'un an | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|--------------------------------------------|--------------|------------------|
| Dettes auprès des établissements de crédit | 857 | 1 101 |
| Autres dettes financières | | |
| TOTAL | 857 | 1 101 |

Elles comprennent la part à plus d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit.

ii) Dettes financière IRIS

En mai 2023, le Groupe a mis en place une ligne de financement en fonds propre avec IRIS.

Aux termes de ce contrat, IRIS s'engage à financer le Groupe à hauteur d'un montant maximum de 12 M€ pendant une période de 24 mois en souscrivant à un maximum de 4 800 obligations remboursables en actions à émettre de 2 500 € de valeur nominale chacune, en vingt tranches de 600 K€ (soit 570 K€ net), chacune représentée par 240 ORA.

Au cours de l'exercice 2023, Abionyx Pharma a réalisé deux tirages de 600 K€ qui ont été souscrit par IRIS SARL via l'exercice de 480 ORA.

Au 31 décembre 2023, la totalité des 480 ORA avaient été converties en action et aucune dette financière envers IRIS SARL n'apparaissait au bilan.

Les obligations ne portent pas intérêt. L'émission d'actions lors de la conversion des obligations aura lieu à chaque date de conversion sur la base du montant le plus élevé entre :

- 90% du plus bas VWAP quotidien pendant une période de 20 jours de Négociation précédant immédiatement la date de la demande de remboursement des ORA ;
- 95% de la moyenne pondérée des cours des 10 dernières séances de bourse précédant la date de la demande de remboursement des ORA ;
- 90% de la moyenne pondérée des cours des 10 dernières séances de bourse précédant la date de la demande de remboursement des ORA ;
- La valeur nominale de l'action.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe n'a pas eu recours à ce financement.

P. DETTES DE LOCATION

Les dettes de location se décomposent de la manière suivante :

| K € | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------------------|--------------|------------------|
| Dettes de location courante | 341 | 309 |
| Dettes de location non courante | 1 471 | 1 474 |
| TOTAL | 1 812 | 1 783 |

Q. DETTES COURANTES

Les dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

i) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs concernent des fournisseurs de prestations de services.

Les dettes fournisseurs ne sont pas actualisées car elles sont toutes à moins d'un an.

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------|--------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 1 151 | 1 439 |
| TOTAL | 1 151 | 1 439 |

ii) Autres passifs courants

Les autres dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----------------------------|--------------|------------------|
| Dettes sociales | 823 | 800 |
| Dettes fiscales | 146 | 225 |
| Avances et acomptes | 13 | 53 |
| Autres dettes | 12 | 6 |
| Produits constatés d'avance | 318 | 587 |
| TOTAL | 1 312 | 1 671 |

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et de dettes vis-à-vis des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les produits constatés d'avance se rapportent au chiffre d'affaires comptabilisés à l'avancement dans le cadre de l'activité d'Iris Pharma.

R. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

Le crédit d'Impôt Recherche est remboursé par l'administration fiscale française au cours de l'exercice suivant.

Le montant au 30 juin 2024 comprend le CIR 2023 d'Iris Pharma et le CIR relatif au premier semestre 2024. Il est présenté au bilan dans les autres actifs courants.

| K € | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----|--------------|------------------|
| CIR | 1 063 | 1 384 |

S. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| | 01/01/2024 | Flux de trésorerie | Variation « Non Cash » | 30/06/2024 |
|--------------------------------------------|------------|--------------------|------------------------|--------------|
| Dettes financière Etablissements de crédit | - 1 607 | 248 | | - 1 359 |
| Autres dettes financières | - | | | - |
| Dettes de location | - 1 783 | | - 29 | - 1 812 |
| Concours bancaires courants | - 2 | 2 | | - |
| Trésorerie ou équivalents de trésorerie | 4 104 | 1 200 | | 5 304 |
| TOTAL | 712 | 1 450 | - 29 | 2 133 |

T. PARTIES LIEES

Le conseil d'administration du 18 décembre 2019 a prévu une indemnité de rupture à verser au directeur général en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat non consécutif à une violation de la loi ou des statuts de la société ou à une faute grave.

Le montant des rémunérations accordées aux quatre membres du Comité Exécutif est détaillé ci-dessous :

| | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Salaire part fixe | 282 | 234 |
| Salaire part variable | - | - |
| Avantages en nature | 10 | 8 |
| Charges sociales | 132 | 137 |
| Total | 424 | 379 |

U. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE

Au 30 juin 2024, la société a donné les engagements suivants :

- Versement de 1 500 K€ d'honoraires à la SAS PPE ;
- Versement de 350 K€ au titre d'une prime sur objectifs à Monsieur Yann Quentric.

Ces sommes sont conditionnées à la présence des bénéficiaires et à la réalisation d'objectifs à atteindre dans un délai de 3 ans (échéance au 31 décembre 2024) :

- Initiation, recrutement et finalisation de 3 études cliniques ophtalmologiques en fin de phase II.B matérialisé par l'obtention d'un rapport externe confirmant l'atteinte ou non de l'objectif principal de l'étude dont au moins une atteindra son objectif principal d'efficacité
- ou
- Dépôt et obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'au moins un produit Abionyx dans le cadre d'un traitement ophtalmologique.

Au 30 juin 2024, la société ne dispose pas suffisamment d'éléments probants ni d'éléments scientifiques tangibles pour conduire à la comptabilisation d'un passif, selon les normes comptables appliqués.

Le management estime qu'à compter de l'IMPD (« Investigational Medicinal Product Document ») pour obtenir une IND (« Investigational New Drug » - autorisation d'essai chez l'homme), la probabilité d'atteinte de l'un de ces critères sera supérieure à 50% et sera donc le fait générateur de la comptabilisation de ces engagements.

V. PAIEMENT EN ACTIONS

BSA – BSPCE - Stock-options

Plans antérieurs au 31 décembre 2023

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société, membres du Conseil d'administration et membres du Comité scientifique ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'attribution ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de 4 ans, avec un seuil d'acquisition d'un an.

Plan du 1^{er} janvier 2024

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Nature : Options de souscription d'actions ;
- Bénéficiaires : Salariés de la filiale américaine ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'attribution ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sous réserve de la condition de présence du salarié à ces dates :
 - o 12,5% des options au bout de 3 mois soit le 1^{er} avril 2024 ;
 - o 4,17% des options tous les mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

AGA de performance

Il existe plusieurs plans d'AGA de performance en cours au 30 juin 2024.

Plan B du 17 novembre 2021

Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;

L'attribution définitive des Actions B n'interviendra qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (ci-après la « Période d'acquisition ») :

- Expiration d'une période d'un an à compter de ce jour (minimum légal), soit le 18 novembre 2022 ;
- Date de réalisation de la condition de performance.

et sous réserve de la condition de présence visée ci-après.

Ainsi, sous réserve de la condition de présence, l'attribution définitive des actions B interviendra dans les conditions suivantes :

- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 150M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;
- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 200M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;
- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
 - Le 18 novembre 2022
 - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 250M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;

L'attribution définitive des Actions B est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'actions, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions B, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires d'Actions B conserveront leur droit à attribution gratuite d'actions à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions B à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et de performance.

L'attribution définitive des Actions B interviendra avant la date d'attribution définitive, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive des Actions B est soumise au respect des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

En cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, la condition de performance susvisée sera réputée intégralement satisfaite.

A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation fixée à un an à compter de leur date d'attribution définitive, sauf exceptions.

A l'issue de cette période de conservation, les Actions B attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires, sous certaines réserves. Les Actions B gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions B seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante.

Ce plan B étant basé sur des conditions de marché, telles que détaillées ci-dessus, le Groupe a eu recours à un actuair e pour évaluer la charge conformément à IFRS 2. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation en date du 30 juin 2024 sont les suivantes :

- Taux sans risque pour une maturité 1 an : 0%
- Cours de l'action à la date d'évaluation : 1.1640 €
- Taux annuel de turnover : 0%
- Décote au titre de l'incessibilité des AGA : 0%
- Taux de contribution patronales : 20%.

Plan C du 17 novembre 2021

Bénéficiaire : Salarié dénommé ;

L'attribution définitive des Actions C interviendra, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance prévues ci-après, à l'issue de la période d'acquisition soit le 31 décembre 2024 (ci-après la « Période d'acquisition »).

Sous réserve que les conditions d'attribution soient remplies, l'attribution définitive des actions gratuites au profit de Monsieur Yann Quentric interviendra au plus tard le 17 janvier 2025 et ce quelle que soit la date de réalisation des conditions d'attribution.

Si au 31 décembre 2024, Abionyx a notifié à Monsieur Yann Quentric une Réclamation au sens de l'Article 9.1 du protocole d'apport en date du 17 novembre 2021, l'attribution définitive des Actions C sera reportée au 10ème jour ouvré suivant le jour où cette Réclamation aura été réglée.

L'attribution définitive des Actions C est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'Actions C à, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions C, à savoir le 31 décembre 2024, sous réserve des exceptions prévues au paragraphe suivant.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions A à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

L'attribution définitive des Actions C interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

La condition de performance concernant les Actions C sera considérée comme remplie en cas de :

- Initiation, recrutement et finalisation de 3 études cliniques ophtalmologiques en fin de phase II.B matérialisé par l'obtention d'un rapport externe confirmant l'atteinte ou non de l'objectif principal de l'étude dont au moins une atteindra son objectif principal d'efficacité
ou
- Dépôt et obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'au moins un produit Abionyx dans le cadre d'un traitement ophtalmologique.

La condition de performance devra être remplie au plus tard le 31 décembre 2024.

Le conseil pourra reconsidérer cette date dans l'hypothèse où elle ne pourrait être respectée pour des raisons de délais de traitement par les autorités réglementaires, sanitaires et éthiques, c'est-à-dire le délai officiel validé par la directive Européenne relative aux essais cliniques en vigueur. La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

A compter de leur attribution définitive, les Actions C attribuées gratuitement seront librement cessibles (sous certaines réserves) et ne seront soumises à aucune période de conservation.

Les Actions C gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions C seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante.

AGA de performance, Stock-options, BSPCE et BSA accordées

| | Nombre d'options 30/06/2024 | Cours moyen d'exercice 30/06/2024 | Nombre d'options 31/12/2023 | Cours moyen d'exercice 31/12/2023 |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| Montant début de période | 1 291 695 | 2,43 | 1 400 703 | 2,27 |
| Options accordées | 243 000 | 1,23 | - | - |
| Options exercées | - | - | 87 608 | 1,48 |
| Options expirées et caduques | - | - | 21 400 | 9,31 |
| Montant fin de période | 1 534 695 | 2,23 | 1 291 695 | 2,43 |

Détail des plans accordés

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées et en rappelle les hypothèses.

| Type de plan | Date d'octroi | Nombre d'instruments accordés | Nombre d'instruments annulés | Nombre d'instruments exercés | Nombre d'instruments vestés | Prix d'exercice (€) |
|--------------|---------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| BCE | 2006 | 76 500 | 33 250 | 43 250 | 0 | 5,45 |
| Options | 2006 | 222 500 | 142 412 | 80 088 | 0 | 4,22 / 7,32 |
| BSA | 2006 | 15 000 | 15 000 | 0 | 0 | 7,32 |
| BCE | 2007 | 64 376 | 64 376 | 0 | 0 | 7,32 |
| Options | 2007 | 250 626 | 250 626 | 0 | 0 | 7,32 |
| BSA | 2007 | 48 250 | 48 250 | 0 | 0 | 7,32 |
| BCE | 2008 | 236 475 | 236 475 | 0 | 0 | 7,69 |
| Options | 2008 | 68 950 | 68 950 | 0 | 0 | 7,69 |
| BSA | 2008 | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | 7,69 |
| BCE | 2009 | 163 800 | 162 775 | 1 025 | 0 | 7,66 |
| Options | 2009 | 131 300 | 130 300 | 1 000 | 0 | 7,66 |
| BSA | 2009 | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | 7,66 |
| Options | 2010 | 85 500 | 85 500 | 0 | 0 | 7,77 / 8,74 |
| BSA | 2010 | 43 250 | 43 250 | 0 | 0 | 7,77 / 8,74 |
| BCE | 2010 | 83 000 | 83 000 | 0 | 0 | 7,77 |
| BCE | 2011 | 303 000 | 246 865 | 56 135 | 0 | 8,74 / 9,31 |
| Options | 2011 | 112 500 | 112 500 | 0 | 0 | 8,74 / 9,31 |
| BSA | 2011 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8,74 |
| BCE | 2012 | 191 381 | 191 381 | 0 | 0 | 9,31 |
| BSA | 2012 | 77 667 | 77 667 | 0 | 0 | 9,31 |
| Options | 2012 | 41 100 | 41 100 | 0 | 0 | 9,31 |
| BCE | 2013 | 443 714 | 443 714 | 0 | 0 | 9,49 |
| Options | 2013 | 166 286 | 166 286 | 0 | 0 | 9,49 |
| BSA | 2013 | 74 000 | 74 000 | 0 | 0 | 9,49 |
| AGA | 2015 | 365 000 | 0 | 365 000 | 0 | 12,16 |
| AGA | 2016 | 200 000 | 160 000 | 40 000 | 0 | 11,7 |
| AGA | 2016 | 5 000 | 0 | 5 000 | 0 | 8,4 |
| BSA | 2016 | 133 000 | 33 250 | 0 | 99 750 | 9,36 |
| Options | 2016 | 134 417 | 134 417 | 0 | 0 | 9,36 |
| BSA | 2018 | 40 000 | 0 | 0 | 40 000 | 1,7 |
| AGA | 2019 | 713 277 | 0 | 713 277 | 0 | 0,37 |
| AGA | 2021 | 87 608 | 0 | 87 608 | 0 | 0,88 |
| AGA | 2021 | 437 500 | 0 | 437 500 | 0 | 1,48 |
| AGA | 2021 | 832 500 | 0 | 0 | 832 500 | 1,48 |
| AGA | 2021 | 319 445 | 0 | 0 | 319 445 | 2,8 |
| Options | 2024 | 243 000 | 0 | 0 | 243 000 | 1,23 |
| TOTAL | | 6 429 922 | 3 065 344 | 1 829 883 | 1 534 695 | |

Situation au 30 juin 2024

Options exercées

Aucune.

Options accordées

Au cours du semestre, 243 000 options ont été accordées.

Impact sur le compte de résultat

Au 30 juin 2024, la société a comptabilisé une charge de 224 K€ correspondant aux AGA de performance et aux options. Cette charge a été comptabilisée de la manière suivante :

| | Frais administratifs | Frais de recherche et de développement | Total |
|--------------------|----------------------|----------------------------------------|------------|
| AGA de performance | 122 | 24 | 146 |
| Options | - | 78 | 78 |
| Total | 122 | 102 | 224 |

Par ailleurs, les critères de performance du Plan C du 17 novembre 2021 n'ont pas été atteints. Au 30 juin 2024, la société considère qu'elle ne dispose pas d'éléments scientifiques tangibles et suffisants pour reconnaître une probabilité d'atteinte de l'un ou l'autre de ces critères. Le management estime qu'à compter de l'IMPD pour obtenir une IND (autorisation d'essai chez l'homme), la probabilité d'atteinte de l'un de ces critères sera supérieure à 50% et sera donc le fait générateur de la comptabilisation de ces engagements.

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été menée sur le Plan B des AGA de performances et sur les options accordées en date du 1^{er} janvier 2024.

AGA de performance

Pour les critères de performance non atteints, les analyses de sensibilité suivantes ont été effectuées : Plan B du 17 novembre 2021 : Atteinte des montants de valorisation, avec 3 mois d'avance et avec 3 mois de retard ;

- Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois avant, la charge aurait été de 163 K€.
- Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois après la charge aurait été de 132 K€.

Options

Pour les options accordées en janvier 2024, un taux de 45% a été retenu pour la volatilité. Les analyses de sensibilité suivantes ont été effectuées : +/- 10% de taux de volatilité.

- Si le taux de volatilité est de 35% (soit 10% de moins), la charge aurait été de 66 K€.
- Si le taux de volatilité est de 55% (soit 10% de plus), la charge aurait été de 88 K€.

W. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

La liste des sociétés consolidées est détaillée ci-dessous :

| Société et forme juridique | Siège social | % Contrôle | | | % Intérêt | | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | 30/06/24 | 31/12/23 | 30/06/23 | 30/06/24 | 31/12/23 | 30/06/23 |
| Abionyx Pharma - SA | 33-43, av Georges Pompidou - Bât D 31130 BALMA - France | Société Mère |
| Cerenis Therapeutics - Inc | PO Box 861 Lakeland MI 48143 - USA | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Apogeye Pharma - SAS | 11, allée Hector Pintus 06610 LA GAUDE - France | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Iris Pharma - SAS | 11, allée Hector Pintus 06610 LA GAUDE - France | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ABIONYX PHARMA

Société anonyme

33-43 avenue Georges Pompidou, Bâtiment D

31130 BALMA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

KPMG SA
224 Rue Carmin
CS 17610 31676
31676 Labège Cedex
775 726 417 R.C.S. Toulouse

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

ABIONYX PHARMA

Société anonyme
33-43 avenue Georges Pompidou, Bâtiment D
31130 BALMA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société ABIONYX PHARMA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Labège et Bordeaux, le 26 septembre 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

Deloitte & Associés

Pierre SUBREVILLE

Stéphane LEMANISSIER